FONDÉ EN 1893

LE NUMÉRO 10 CENTIMES

L'Egalité

DE ROUBAIX-TOURCOING

Vendredi 5 Décembre 1919

LE NUMÉRO 10 CENTIMES

Les Elections Municipales de Lille

La "Concentration Républicaine" repousse la Représentation Proportionnelle offerte par le Parti Socialiste

Nous avons publié hier la lettre par laquelle le citoyen G. DELORY, au nom de la section lilloise, offrait à la liste de concentration républicaine la représentation proportionnelle au scrutin de ballottage.

En réponse à sa proposition, le citoyen G. Delory a reçu la lettre suivante :

Lille, le 3 décembre 1919.

Messieurs les Membres du Parti Socialiste, section française de l'Internationale Ouvriere, agglomération lilloise,

Lille.

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous accuser réception de votre honorée du 2 décembre.

Les délégués dûment mandatés du Parti Radical-Socialiste, du Parti Radical, des Partis Progressistes et Libéral, ont résolu de ne pas se soumettre à la décision que vous nous communiquez et dont les termes n'ouvrent pas la porte à une libre discussion.

La représentation proportionnelle, telle que vous la proposez, n'est qu'une caricature de la représentation proportionnelle intégrale que nous avions offerte.

Il suffit, en effet, de faire observer que si votre système était adopté 16.389 voix socialistes (moyenne de votre liste) seraient représentées par 21 ou 22 conseillers municipaux, et 16.200 voix de concentration républicaine (moyenne de notre liste) ne seraient représentées que par 15 conseillers municipaux.

La comparaison de ces chiffres se suffit à elle-même et nous dispense de plus de commentaires.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Les membres de la Concentration Républicaine :

Pour la Ligue Radicale et Radicale Socialiste, MOURMANT ; pour le Comité Radical lillois, MALAQUIN ; pour le Comité Progressiste, BRACKERS D'HUGO ; pour le Comité Libéral, GUILBAUT.

UNE MISE AU POINT

Comme on le lira d'autre part, les Comités bourgeois refusent l'offre faite par nous de permettre à chaque parti d'avoir des représentants dans l'Assemblée communale, ce qui aurait permis un contrôle sérieux et la collaboration de tous pour le relèvement de notre cité.

Notons que ce contrôle ne serait pas utile si l'administration de la ville était confiée aux élus socialistes. En effet, cette administration serait faite de la façon la plus correcte, sans que les droits de tous et de chacun se trouvent lésés en quoi que ce soit et par la collaboration des bonnes volontés et des compétences.

En effet, comme nous l'avons déclaré dès le premier tour de scrutin, élus, nous entendons, pour l'exécution des grands travaux, nous entourer des avis de ceux qui savent et qui connaissent.

Ceci dit, voyons les arguments mis en avant pour étayer le refus.

Et d'abord, le nombre des sièges offerts ne correspondrait pas mathématiquement au nombre de voix obtenues par chacune des listes.

Cela signifie que, pour ces messieurs, nous ne devrions pas tenir compte des élus que nous avons du premier tour. Or, pour les gens de bonne foi, il ne peut être mis en doute que ces citoyens, ayant obtenu la majorité absolue du corps électoral, sont et doivent rester les représentants de la ville.

Aurait-on voulu, chez nos adversaires, qui, en même temps que nous mettions hors de cause les élus du premier tour, nous défalquions du total de nos voix celles obtenues par eux, donnant ainsi à ceux qui sont arrivés en minorité au scrutin du 30 novembre, un avantage sur la liste majoritaire ? La chose aurait été envieuse, pour ne pas dire plus.

Ces messieurs allèguent aussi que le système proposé par nous n'est pas la représentation proportionnelle intégrale.

Sans doute. Mais c'est la loi appliquée pour les élections législatives. Si cette loi n'est pas plus libérale, a qui la faute ? Pas aux socialistes qui, jusqu'à la dernière minute, ont réclamé la représentation proportionnelle pure et simple, mais aux représentants de ces messieurs qui, au Parlement, nous ont élaboré cette réponse :

La vérité n'est pas là.

Le désir manifesté par eux que chaque parti puisse être représenté au Conseil municipal n'était que du bluff. Ils spéculaient sur les chiffres du scrutin législatif et ils se disaient qu'en procédant au mariage de la carpe et du lapin ils obtiendraient la majorité, comme ils l'auraient obtenue au sein du Conseil si nous avions accepté la représentation proportionnelle au premier tour sur les chiffres du 16 novembre.

N'ayant pas tombé dans leur piège, le Parti Socialiste que l'on aurait toléré en minorité au sein du Conseil, devint, du jour au lendemain, un pelé, un tondu, un galeux, qu'il fallait évincer à tout prix.

Le corps électoral n'a pas marché. Il s'en est fallu de peu que, du premier coup, il n'envoie à la Mairie, la liste complète des socialistes. Nous avons la conviction que ce n'est que partie remise.

Nous avons tenté d'obtenir le contrôle et la collaboration de tous, en maintenant la majorité dans le Conseil à ceux ayant obtenu la majorité dans le corps électoral. Ces Messieurs s'y opposent, ce qui démontre que leurs efforts tendent à se maintenir à ce pouvoir municipal, dont ils ont fait un si triste emploi, avant, pendant et après l'occupation. Reste à savoir si les électeurs lillois, qui leur ont déjà donné un avertissement avec frais, ne vont pas, dimanche prochain, leur signifier leur congé définitif.

C'est le souhait que nous formulons, non pas dans l'intérêt des hommes du Parti Socialiste qui, élus, devront assumer une lourde tâche, mais dans l'intérêt et pour l'avenir de notre ville.

Le mot d'ordre doit être : Arrière les Incapables, place aux hommes de progrès.

Arrière les hommes du passé, place aux vrais républicains.

LA SECTION LILLOISE, DU PARTI SOCIALISTE.

Il ne manquait que ça !

Un astronome Américain nous menace d'un cataclysme pour le 17

Si nous en croyons une nouvelle qui nous vient d'Amérique, un cataclysme sans nom nous est réservé pour le 17 courant. La conjonction de Mercure, Vénus, Mars, Neptune, Jupiter et Saturne, assure le professeur Albert Perta, astronome à l'université de Michigan, exercera sur le soleil une attraction telle qu'on n'en a point vu depuis plusieurs siècles, et en prédisant l'apparition d'une tache solaire de si vaste dimension que la plaie sur la surface du soleil sera visible sans l'aide d'un télescope, le savant ajoute que des ouragans, des éclairs, de colossales pluies, un grand tremblement de terre, et des éruptions volcaniques, sans parler de déluges effrayants et d'un grand froid, sont la triste perspective réservée à notre pauvre humanité.

Un Turc enlève une jeune fille et... 20.000 francs

IL EST EN PRISON

Il y a quelques jours, un Turc de 23 ans, Chrysostome Harbazan, enlevait la fille, âgée de 15 ans, d'un industriel du département de l'Ain. Le père porta plainte immédiatement. Le téléphone joua son rôle et — comme au cinéma — le couple fut cueilli à la gare de Lyon, à l'arrivée du train.

Mais la jeune fille n'était pas partie sans viatique : elle avait emporté 20.000 francs, qui furent presque entièrement retrouvés sur le suborneur.

Celui-ci a été interrogé, hier, par un juge d'instruction qui l'a inculpé de détournement de mineure et de complicité de vol par recel. Quant à la jeune fille, elle a été rendue à sa famille.

On découvre à Hébuterne le cadavre d'un Chinois

Deux chasseurs qui faisaient une battue sur le territoire de la commune, découvrirent dans un trou d'obus, à environ 1500 mètres du village, le cadavre d'un Chinois en complet état de putréfaction.

La gendarmerie, prévenue aussitôt, arriva sur les lieux et examina le cadavre qui portait deux affreuses blessures, au cou et au-dessus du sein gauche.

Près du trou d'obus, on retrouva une casquette et un fusil anglais brisé en plusieurs endroits.

La mort, qui remonte à une dizaine de jours, semble avoir été occasionnée par une arme à feu.

D'après l'autopsie, il paraîtrait que le Céleste ait la colonne vertébrale brisée par un coup de fusil.

On recherche activement l'auteur de ce crime.

Basly interpelle

A PROPOS DU VOTE DES REFUGIES, DE LA RECONSTITUTION ET DU RAVITAILLEMENT

Paris, 3 décembre. — BASLY, député socialiste du Pas-de-Calais, a déposé une demande d'interpellations, l'une adressée à M. Pams, ministre de l'Intérieur, sur le vote des réfugiés, l'autre à M. Tardieu, ministre des Régions libérées, concernant le ravitaillement, la reconstitution, et notamment le ravitaillement en charbon dans les régions libérées.

Les Elections et le vote des Réfugiés

Des instructions gouvernementales

Le Préfet du Nord vient d'adresser les instructions suivantes à tous les maires du département :

« Comme suite à ma circulaire du 26 novembre dernier relative à la transmission des résultats du vote des réfugiés, j'ai l'honneur de vous faire connaître qu'en raison de l'obligation légale de nommer les délégués sénatoriaux au plus tard le 10 décembre et malgré les difficultés en résultant en ce qui concerne le vote des réfugiés, il y a lieu au second tour de faire proclamer les résultats du scrutin de ballottage le mardi 9 courant.

» Quant aux votes des réfugiés, qui ne vous seraient pas encore parvenus à cette date, ils seraient annexés au procès-verbal des opérations, suivant les indications données pour les votes du premier tour ».

Il leur a donné connaissance également du texte de cette dépêche télégraphique du ministre de l'Intérieur :

« En vue d'éviter le plus possible le scrutin de ballottage dans les communes libérées et les difficultés en résultant par suite de la transmission du vote des réfugiés, je vous prie de faire porter d'extrême urgence à la connaissance des électeurs évacués dans votre département, l'intérêt qu'il y a pour la commune d'origine à ce qu'ils ne négligent pas de voter pour les élections tant municipales que cantonales ».

On craint la grève générale dans le Luxembourg

Luxembourg, 3 décembre. — Le Gouvernement aurait pris toutes les mesures nécessaires en vue de la grève générale des mineurs et des métallurgistes. La gendarmerie est concentrée dans la capitale et dans les centres du bassin minier ; les ouvriers ont tenu des réunions, mais jusqu'à présent aucune décision ne semble devoir avoir été prise.

La mort se trompa

En chasse, il tire et tue... son fils

Quimper, 3 décembre. — M. Ronsvoal, facteur en retraite au Huelgoat, chassait en compagnie de son fils Marcel, âgé de 17 ans. Entendant du bruit dans des broussailles, le père fit feu dans cette direction. S'étant approché, il se trouva en présence du cadavre de son fils, qui avait été tué sur le coup.

Il visa un adjudant, un passant fut tué

Nantes, 3 décembre. — Une patrouille de trois sous-officiers d'artillerie suivait, le soir, la rue Scribe, lorsqu'un groupe de trois hommes, un militaire et deux civils, la croisa. Le militaire, se détachant, interpella le chef de patrouille, un adjudant, qui alla prévenir la police. Les deux hommes et le soldat s'enfuirent.

Rue de Guérande, les deux groupes se retrouvèrent en présence, et, place Royale, le soldat qui avait interpellé l'adjudant se trouva seul. L'adjudant voulut l'arrêter, mais la foule prit fait et cause pour le militaire; qui dut être relâché. L'adjudant continua néanmoins de le poursuivre. Rue de l'Archevêché, le fuyard, sortant un revolver, fit feu à trois reprises sur l'adjudant, qui ne fut pas atteint, mais un passant fut tué. On n'a pu encore établir l'identité de la victime.

Aux Conseils de Guerre

CHAPUIS, le marchand d'or commence à parler

IL DIT COMMENT IL FONDA LA BANQUE DES PAYS-BAS

Contrairement à ce qui avait été dit, Georges Chapuis, qui s'est constitué prisonnier, hier, était à Paris depuis longtemps. Très habile cependant, il avait réussi à échapper aux investigations de la police, mais le filet se resserrant de plus en plus, il se vit en présence de deux alternatives, soit de se rendre ou de se laisser arrêter. C'est la première qu'il choisit. Au cours de l'interrogatoire d'identité, qu'il subit, hier, au cabinet de M. le lieutenant Paleyrac, substitut, Chapuis fit montre d'une assurance déconcertante et déclara avoir choisi Me Gayet pour sa défense.

Pour recueillir l'or et les valeurs dont ils avaient besoin, pour fortifier leur crédit, les Allemands avaient recours à des agents d'affaires, plus ou moins véreux, ou à des Associations financières analogues. C'est dans ce but, et avec l'aide allemande que fut fondée la banque des Pays-Bas.

Pour installer sa banque à Roubaix, Chapuis avoua que dans une intervention brutale de sa part, il avait sommé la banque Maire d'évacuer les locaux qu'elle occupait. Ayant été sévèrement éconduit par le directeur de l'établissement en question, il s'adressa à certains officiers allemands, qui, en raison des services rendus par lui intervinrent personnellement en sa faveur et l'installèrent d'office.

Les accusations à sa charge étant très nombreuses, d'autres interrogatoires suivront incessamment. Quant à son ami Geerts, il disparut immédiatement après l'armistice. On le croit en Belgique, mais de même que son complice, il ne tardera pas à répondre de ses agissements criminels devant la Justice française. Les bénéfices que ce dernier aurait réalisés dans ses tractations financières s'élèveraient à plus de deux millions de francs.

On va rechercher un boche accusateur

L'instruction de l'affaire de Mme Israël, menée par le capitaine rapporteur près le 3me conseil de guerre, se poursuit activement. Mme Petitfils victime de la dénonciation, au cours d'une audience qu'elle réussit à avoir avec le président du Conseil, lui demanda d'intervenir auprès de la Mission française, à Berlin, pour que celle-ci opère des recherches en vue de découvrir le capitaine boche Devaux, de l'A. O. K. de Cambrai. On sait que ce capitaine a déclaré à Mme Petitfils, devant plusieurs témoins, la veille de son départ pour l'Allemagne, que seule Mme Israël née Meunier était l'auteur de la dénonciation. Le président du Conseil aurait promis de faire les démarches nécessaires pour diriger les recherches et éclaircir si possible cette importante affaire de dénonciation.

CEUX-CI Y ENTRENT

Sur mandat d'arrêt décerné par le troisième Conseil de guerre, la femme Depoix Sophie, 35 ans, de Merville, inculpée d'intelligence avec l'ennemi, a été arrêtée mardi à Paris. Elle a été transférée à la prison civile de Lille.

— Le nommé Joseph Rossenieur, inculpé d'intelligence avec l'ennemi, a été incarcéré à la Citadelle.

CELUI-CI EN SORT

Le 2me Conseil de guerre a ordonné la mise en liberté provisoire du soldat de 2me classe Dufils, inculpé de vol militaire.

Il faut tourner sept fois la langue...

L'audience du Conseil de guerre de lundi dernier dans laquelle comparaissait la femme Leroy née Carette, accusée d'intelligence avec l'ennemi, le principal témoin à charge, M. Rollin, boucher, à Raismes, qui au cours de l'instruction avait fait des déclarations accablantes contre l'accusée, déclarations en tous points contradictoires, à celles qu'il avait faites précédemment de sorte que l'inculpée fut acquittée faute de preuves suffisantes de culpabilité.

Ce n'est pas la première fois que ce fait se reproduit et la justice militaire est fermement résolue à donner des sanctions sévères à ces « indécis » en exprant contre eux des poursuites pour diffamation. La tâche du conseil de guerre est déjà assez ardue, sans que par des dépositions fantaisistes, les témoins ne viennent compliquer à plaisir l'œuvre d'épuration.

Elles furent sans pitié Leurs juges furent indulgents

Hier, ont comparu devant le 1er Conseil de guerre de Lille les nommées Berckmann Elise, 27 ans, demeurant à Anzin, 498, rue de Condé et sa sœur Andréa, 24 ans, employée aux Galeries Lilloises, domiciliée, 61, rue Masséna, sous l'inculpation d'intelligences avec l'ennemi, pour avoir dénoncé, en mars et avril 1918, des civils de la commune d'Anzin, non immatriculés à la Kommandantur, dans le but de les obliger à travailler pour l'ennemi.

M. le commissaire du Gouvernement abandonne l'accusation en ce qui concerne Andréa Berckmann et demande simplement contre sa sœur ainée l'application de l'article 78 du Code Pénal visant la correspondance avec l'ennemi.

La voie de l'indulgence était ouverte à la défense qui par l'excellent organe de Me Rajat, avocat, ne manqua pas d'en profiter. En conséquence, Andréa Berckmann est acquittée et Elise condamnée à une année de prison avec le bénéfice du sursis.

Le Service Militaire va être réduit à deux ans

Un projet est en préparation

Paris, 3 décembre. — Les projets actuels du haut commandement se bornent à l'établissement d'un régime transitoire ramenant momentanément la durée du service à deux ans.

La classe 1920 sera incorporée le 1er avril 1920, après la libération de la classe 1918.

Les militaires ayant quatre mois de service pourraient concourir pour l'admission aux écoles militaires. En cas de succès, ils feraient six mois de caserne et un an d'école, plus six mois comme sous-lieutenants. En dehors des dimanches et fêtes, tous les militaires auraient droit à quarante jours de permission annuelle.

L'engagement par devancement d'appel serait de deux ans ; les engagements volontaires de 3, 4 et 5 ans.

ÉCHOS

PHEDRE AUX ARMEES

Mme Sarah Bernhardt, qui va reparaître sur la scène bientôt, est allée plusieurs fois sur le front pendant la guerre, pour visiter les troupes au repos. Elle y fut l'objet d'enthousiastes manifestations.

Toutefois, on n'a pas oublié, à l'état-major du général X... le séjour de pluie où, à travers les vitres embuées de la limourine qui l'emportait, notre tragédienne, voyant passer sur la route un convoi de choses vaguement carrées et montées de roues, s'écria :

— Ah ! voilà nos sublimes soixante-quinze !

On n'osa pas lui dire que c'étaient des cuisines roulantes.

Un autre jour, à l'issu d'un dîner, un capitaine du génie, qui n'avait jamais vu que le feu des locomotives, dans la gare où il était commissaire, sollicitait de la grande Sarah un autographe. Il reçut une photo avec cette dédicace :

A un de deux pour qui nous tremblons.

Le brave capitaine, fort brave homme au demeurant, n'osa jamais montrer ce précieux hommage.

La Betterave & la Vigne

La région du Nord produisait avant la guerre, annuellement, 69 millions de quintaux de betteraves fourragères, 23 millions de quintaux de betteraves à distillerie et 72 millions de quintaux de betteraves à sucre.

La distillerie et la sucrerie étaient ainsi alimentées pour 80 à 90 % pour la culture betteravière de nos terres, aujourd'hui bouleversées pour la plupart.

De plus, les établissements de transformation et les fabriques ont été en majorité détruits ou dépouillés de leur matériel.

Enfin, la transformation de la législation, durant la guerre, a préparé le monopole de l'alcool, par l'institution d'un régime provisoire (loi de Finances du 30 juin 1916).

Tel est l'état actuel des choses en ce qui concerne une source essentielle de revenus pour notre région, et cela mérite un examen très attentif, si l'on ne veut pas que le Nord se trouve aux prises avec une crise agricole et industrielle des plus graves.

Il faut d'abord poursuivre activement la reconstitution des cultures et des fabriques pour résister à l'invasion des sucres coloniaux et étrangers, dont la production s'est fort développée durant les hostilités.

Il faut surtout surveiller de près la législation, qui peut porter un coup mortel à notre industrie du sucre et de l'alcool ou aider à sa renaissance.

Actuellement, et jusqu'à l'expiration des six mois datant du décret de cessation des hostilités, la distillerie du Nord reste sous l'empire de la loi du 30 juin 1916. Tout l'alcool qu'elle produit appartient à l'Etat. Lui seul fixe le prix d'achat des matières premières et le prix de vente du produit fabriqué. L'Etat — et c'est fort important — n'a pas le droit de livrer un litre d'alcool de betteraves en vue d'autres usages que les usages industriels.

Les alcools dont la vente reste libre sont ceux qui proviennent de la distillation des vins, cidres, poirés, etc.

Le Sénat a voté en juillet dernier un projet de loi prorogeant le régime provisoire jusqu'au 30 juin 1920 : la Chambre s'est séparée avant de s'être prononcée, et il n'y a pas de doute que le Gouvernement ne saisisse, dès sa rentrée, la nouvelle Chambre de ce projet.

Nous voulons donc appeler, dès à présent, l'attention de nos représentants sur cette question capitale pour le Nord, puisqu'elle intéresse de nombreux cultivateurs et industriels, et aussi une population ouvrière considérable.

La culture de la betterave garantit, en outre, le haut rendement des terres à blé et permet l'entretien dans les fermes d'un bétail abondant.

Le principe du régime temporaire comme du monopole est excellent, en ce qui concerne l'alcool : on ne peut que louer l'intention de réduire la consommation de l'alcool, d'en orienter la fabrication vers des fins industrielles et de chercher, par surcroît, à faire bénéficier le Trésor de recettes importantes.

Malheureusement, en fait, les usages industriels de l'alcool sont pour ainsi dire inexistants. On a pratiqué des expériences intéressantes de traction par moteurs à l'alcool mélangé de benzol, mais c'est encore du domaine de l'expérimentation.

Tout le nœud de la question est là.

Le premier point que nos représentants doivent donc éclaircir, c'est celui de l'utilisation industrielle de l'alcool. L'Etat doit imposer son emploi aux transports publics sur route, aux autos militaires, aux moyens de traction subventionnés, quels qu'ils soient. Ce sera l'exemple qui décidera l'industrie privée à suivre la voie de l'emploi de l'alcool.

La chose est-elle possible ? C'est ce que le Parlement doit connaître.

Le second point qui s'impose à l'esprit des législateurs, c'est l'extension du principe de monopolisation ou de contrôle à l'alcool de vin, de cidre, de poiré, etc. Les bouilleurs de cru — ces fraudeurs protégés par le fisc — vendent leurs alcools à raison de 800 à 1.000 fr. l'hecto. Naturellement, les producteurs de vins préfèrent soumettre leurs produits à l'alambic plutôt que de les céder à des prix raisonnables. C'est une des raisons de la cherté du « pinard ».

Il importe de mettre fin à ce scandale.

Le monopole du sucre a été proposé, lui aussi, à la Chambre, en juillet dernier. Un projet de loi prévoit l'institution du monopole de la fabrication, du raffinage, de l'importation et de la vente du sucre.

Ici encore, il y a lieu d'examiner si l'importation développée de sucres de canne ne viendrait pas inciter l'Etat à réduire les moyens de production du Nord.

Nous sommes partisans des méthodes qui pourront amener la baisse des denrées alimentaires ; nous ne comprendrions pas qu'on entravât l'industrie et la culture de notre région pour favoriser le Midi ou d'autres régions.

Car le bout de l'oreille est visible.

On parle du monopole de l'alcool et du sucre, qui visent la betterave, mais on ne propose pas le monopole du vin et des eaux-de-vie. Qu'y aurait-il d'extraordinaire à ce que l'Etat contrôlât les plants de vigne comme il contrôle les plants de tabac ? A ce que l'Etat fixât les cours du vin, régularisât la production et en tirât un profit précieux pour le Trésor ?

La sauvegarde des intérêts du Nord réclame un examen attentif de ces questions.

S'il est juste d'assurer à l'Etat des revenus tirés des grands moyens de production et de culture, il n'est pas équitable de s'engager dans une telle réforme sans l'étendre au pays tout entier.

Le Nord ne peut accepter ce dont le Midi ne veut pas !

Alex WILL.

Une femme avait des avantages insoupçonnés

ELLE APPARTENAIT AU SEXE FORT

Il y a des surprises dénuées d'agrément. Mme X..., qui a tous les charmes de la femme et qui a rempli de longues années tous les devoirs d'une bonne épouse, vient d'apprendre, à la suite d'une opération de hernie, qu'elle avait le précieux avantage d'appartenir au sexe fort. Le docteur Schwartz, qui a raconté son histoire à l'Académie de Médecine, a trouvé une glande mâle typique dans la tumeur herniaire.

M. X... est mort prématurément. Cet accident, déplorable en soi, lui a évité cependant de pénibles émotions et de se trouver en présence d'un cas de conscience embarrassant.

De tels faits sont heureusement extrêmement rares : ce qui est exceptionnel surtout, c'est que le hasard ait seul permis de découvrir ce phénomène anormal chez une personne qui a goûté les joies et les peines de la vie conjugale.

UN PRINCE ROYAL VISITE LE FRONT

UNE PANNE D'AUTO L'OBLIGEA A COUCHER A BETHUNE

Venant d'Angleterre et de Belgique, le prince royal Fayçal, fils de l'émir d'Arabie, qui se rendait à Arras, a dû coucher à Béthune, avec toute sa suite, par suite d'une panne d'auto. Il a descendu à l'hôtel Deweppe.

Le lendemain matin il reprenait son voyage interrompu et partait à Arras pour visiter le front.

Ça va mal en Italie

LA GREVE GENERALE EST PROCLAMEE

Rome, 3 décembre. — A la suite des manifestations hostiles qui se sont produites à l'égard des élus socialistes, la grève générale a été proclamée à Rome, Florence, Milan. Les typographes ayant adhéré au mouvement, Rome se trouve sans journaux, à l'exception du « Popolo Romano » et de l'« Osservator Romano ».

A LA CHAMBRE

A la Chambre, M. Orlando a été élu président par 251 voix, contre 145 à M. Luzatti, socialiste.

M. Nitti a invité les socialistes à s'employer pour maintenir l'ordre, aider le Gouvernement dans l'heure difficile actuelle. Il a affirmé que le Gouvernement rechercherait et punirait les auteurs des démonstrations hostiles, dont les socialistes se plaignent d'avoir été les victimes.

Sont élus vice-présidents : les anciens ministres M. Da Nava, Meda, Ciuffalli et Berenini, ce dernier socialiste réformiste.

La République Autrichienne demande l'aide des puissances

Bâle, 3 décembre. — On mande de Vienne : Le Cabinet a décidé d'inviter les représentants les grandes puissances à se réunir le 3 décembre afin de les prier d'exposer à leurs gouvernements et à la Conférence de la Paix, la situation de la République, et de les déterminer à lui fournir une aide immédiate.

Qui sera le champion d'Europe Carpentier ou Beckett ?

ON LE SAURA AUJOURD'HUI

C'est aujourd'hui jeudi, 4 décembre, que notre champion national de boxe, Georges Carpentier, rencontrera, au Holborn Stadium de Londres le champion d'Angleterre Joë Beckett, mettant ainsi en jeu son titre de champion d'Europe qu'il a gagné en battant Bombardier Wells. La salle où ce grand match aura lieu peut contenir environ quatre mille personnes : toutes les places sont, pour ainsi dire, louées d'avance et la recette réalisée par l'organisateur C. B. Cochran dépasse, paraît-il, trente mille livres, ce qui, au change actuel, représente beaucoup plus d'un million de francs. La bourse des deux boxeurs est de dix mille livres, soit trois cent cinquante mille francs environ. Les premiers rangs autour du ring ont été vendus huit cent cinquante francs la place, ce qui bat tous les records de prix pour un spectacle quelconque.

Pour la récupération des dommages de guerre

L'ETABLISSEMENT DES COEFFICIENTS

La réunion générale du Comité technique du département du Nord, ayant pour but l'établissement des coefficients devant servir de base pour la récupération des dommages de guerre, a eu lieu hier après-midi, à 2 heures, à la Préfecture du Nord, sous la présidence de M. Leroy.

Etaient présents : MM. Lemoine, Leblanc, Houbron, Vandervinck et quantité d'autres personnalités.

On s'occupa surtout de la revision des coefficients de la 2e section (immeubles), 3e section (industries), et 5e section (commerce).

En ce qui concerne la 2e section (immeubles à reconstruire), M. Lemoine fit remarquer que pour la revision des coefficients on suivra toujours le cours de la main-d'œuvre et des matériaux. Il en sera de même, d'ailleurs, dans les autres sections.

Le barème proposé fut adopté. D'une façon générale, le coefficient adopté pour octobre est de 4,22 et pour novembre-décembre de 4,46.

A l'Office Agricole Départemental

REPARTITION DE CREDITS

L'Office Agricole Départemental s'est réuni, hier, à deux heures, à la Préfecture du Nord, sous la présidence de M. Macarez, pour étudier la répartition et l'emploi des crédits mis à la disposition de l'Office.

Ces crédits se montent à la somme de 476.351 francs. Ils proviennent de subventions administratives et particulières et seront répartis de la manière suivante : Subventions aux Sociétés d'Agriculture pour Concours agricoles, après établissement de programme, saillies gratuites de juments approuvées par l'Office, primes de conservation, encouragement à l'élevage du porc, subvention aux Sociétés d'élevage, coopératives et syndicats agricoles, encouragement aux acheteurs de trieurs, subventions aux fermières pour la fabrication du fromage et du beurre, améliorations d'ordre social, etc...

Le million du gros lot profitera à des ouvriers

IL A ETE GAGNE PAR UNE SOCIETE INDUSTRIELLE, QUI VA FAIRE CONSTRUIRE DES MAISONS OUVRIERES.

C'est bien à Flers (Orne) que se trouve le gagant du lot d'un million des obligations de la ville de Paris 1919.

Mais, à l'heure actuelle, l'attribution de ce lot pose un problème imprévu, à savoir si dans certains cas cette aubaine peut être considérée comme un bénéfice de guerre !

C'est une entreprise industrielle, en effet, la Société anonyme des Filatures et Tissages de Flers qui, dans le cas présent, en est la bénéficiaire. Et ses administrateurs ne cachent pas leur embarras.

— Cette obligation, disent-ils, fait partie d'une valeur en portefeuille de la société. Hier matin, on est venu nous annoncer la bonne nouvelle. Nous avons pris aussitôt la décision de faire bénéficier intégralement les membres de notre personnel de ce gain inattendu en construisant des maisons ouvrières, mais certains nous ont fait remarquer que ce million pouvait être mis par le fisc au rang des bénéfices de guerre et, comme tel, tombait sous le coup de l'impôt spécial à ces bénéfices.

» Auquel cas, étant donné le taux formidable de cet impôt, l'Etat serait alors le principal bénéficiaire de notre lot.

» Nous faisons demander à l'instant, par notre député, au ministère des Finances de bien vouloir nous fixer. »

Fin tragique d'un étrange roman d'amour

UN SEXAGENAIRE TUE PAR UNE JEUNE FILLE

Lyon, 3 décembre. — Mlle Ginet, âgée de 20 ans, était l'objet, depuis quelque temps, des assiduités de M. Jean Lance, 60 ans, ami de sa famille. Des lettres avaient été échangées entre la jeune fille et le sexagénaire.

Les instances de M. Lance devenant de plus en plus pressantes et la jeune fille ayant été menacée de mort par lui, les parents de Mlle Ginet le prièrent d'y mettre un terme.

M. Lance parut céder à ce désir et invita Mlle Ginet et sa mère à venir ce matin à son bureau pour être mises en possession des lettres.

Ce matin, Mlle Ginet et sa mère s'étant rendues au rendez-vous, une violente discussion s'éleva entre elles et M. Lance qui, se levant soudain, se précipita sur Mlle Ginet.

La jeune fille, se croyant menacée, tira un revolver qu'elle avait emprunté il y a quatre jours à un ami et fit feu sur M. Lance qui, atteint à la gorge, fut tué.

Mlle Ginet s'est constituée prisonnière aussitôt et l'on trouva dans le bureau le cadavre de M. Lance qui tenait encore à la main le paquet de lettres tachées de sang.

Les déclarations de la jeune fille sont confirmées par sa mère, seule témoin du drame.

LES BOCHES CHEZ NOUS

CEUX-CI VIENDRONT....

Bâle, 3 décembre. — On télégraphie de Stuttgart que le docteur Gessler, ministre d'Empire pour la Reconstruction, a eu vendredi, au Ministère du Travail, une conférence avec les cercles wurtembergeois intéressés aux travaux de reconstruction dans le Nord de la France.

Les patrons et les ouvriers étaient représentés à cette réunion au cours de laquelle M. Gessler a exposé longuement les principes généraux qui devront guider les entrepreneurs. Le Ministre a déclaré, notamment, que les ingénieurs et les ouvriers attachés à cette entreprise devraient se contenter de bénéfices modestes. Les matières premières nécessaires seront réparties entre les divers corps de métiers, de façon à assurer à tous une activité rémunératrice.

Il a annoncé, à ce propos, que l'initiative prise par les organisations ouvrières de Berlin ne créerait aucun droit particulier ni aucun privilège en faveur de ces groupements.

.... MAIS CEUX-CI ?

Une agence de nouvelles de Berlin, commentant le départ des délégués allemands de Paris, dit que la question de l'extradition des Allemands qui se sont rendus coupables, pendant la guerre, de crimes contre le Droit des gens, a atteint un moment critique.

« Le peuple allemand doit comprendre, dit-elle, la gravité extrême de cette question. Jusqu'à présent, il a traité la chose trop légèrement et a pris l'habitude de penser que l'extradition de l'ex-Kaiser présente moins de difficultés que l'extradition des chefs d'armée, des commandants de sous-marins, et des hommes d'Etat. Un grand nombre d'entre ces derniers, et particulièrement de jeunes officiers navals, se sont enfuis.

» On pense que certains généraux et officiers sont préparés à se rendre et que le gouvernement fera arrêter ceux qui résisteront. Mais, dans certains cas, cette mesure pourrait être la cause de combats armés sur le sol allemand ».

RENDRONT-ILS NOS PENDULES ?

Berlin, 3 décembre. — Un avis officiel invite la population à rendre les objets provenant des pays occupés. Il s'agit principalement des objets d'art et d'usage domestique, des valeurs, etc. Tous ces objets doivent être envoyés avant le 15 décembre à Francfort, Office de la Restitution allemande.

ILS ONT RENDU DES MACHINES

Les machines électriques à courant continu actuellement dans les dépôts du service de la Restitution de Wesbaden sont, pour la plupart en bon état et il est intéressant pour les industriels à qui elles appartiennent, d'en prendre livraison à bref délai, afin d'éviter à ces machines un séjour prolongé et, par suite, leur détérioration.

La liste de ce matériel disponible sera donnée par les soins du 1er secteur de la Reconstitution, où les industriels pourront en prendre connaissance.

LÉGION D'HONNEUR

Dans la dernière promotion de la Légion d'Honneur nous relevons les noms de :

M. P. PLYTAS, inspecteur-général des Services administratifs, attaché à la Présidence du Conseil, qui a rempli plusieurs missions dans le Nord, et a contribué activement à la réorganisation des Services des Régions libérées.

M. J. BOREL, chef adjoint du Cabinet du Ministre de la Reconstitution industrielle, qui a prêté un concours dévoué à l'œuvre de restauration des Industries de la région du Nord.

3 novembre. — Par décret rendu sur la proposition du ministre du commerce et de l'industrie est nommé dans l'ordre de la Légion d'honneur au grade de chevalier M. Affalion, professeur à la Faculté de Droit de Lille.